

INFORMATION DU PUBLIC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Restauration physique du Briançon, de confortement et de création de digues à THEZIERS

■ **Description de l'opération soumise à enquête :**

L'opération porte sur la restauration physique du Briançon, de confortement et de création de digues sur la commune de Théziers, visant à redonner au Briançon ses fonctionnalités écologiques initiales et garantir une protection des terrains riverains d'un risque de rupture de digue.

■ **Autorités responsables du projet :**

Le projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Équilibrée des Gardons (SMAGE) – 6 av. Général Leclerc, 30000 Nîmes.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

M. Etienne RETAILLEAU, directeur adjoint – smage@les-gardons.com – Tél. : 04 66 21 73 77.

■ **Objet de l'enquête :** L'enquête publique unique comprend cinq objets :

- la déclaration d'utilité publique du projet de restauration physique du Briançon,
- la cessibilité de tout ou partie des propriétés nécessaires à la réalisation du projet,
- la demande d'enregistrement d'une ICPE,
- l'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du code de l'environnement ("loi sur l'eau"),
- la déclaration d'intérêt général.

• **Durée de l'enquête :** du lundi 4 juin 2018 au jeudi 5 juillet 2018 inclus soit pendant 32 jours consécutifs.

• **Lieux et siège de l'enquête :** L'enquête est ouverte dans la commune de Théziers.

• **Désignation du commissaire enquêteur :** M. Gilbert PHEULPIN, officier de gendarmerie, retraité, ingénieur sécurité et responsable sécurité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes.

• **Lieux, jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête :**

Le dossier d'enquête unique sera déposé sur support papier et sur support informatique pendant toute la durée de l'enquête dans la commune de Théziers afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Une version dématérialisée du dossier d'enquête sera, par ailleurs, mise à la disposition du public sur le site : http://restauration_briancon_theziers.enquetepublique.net

Il est également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat du Gard : www.gard.gouv.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques à la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

■ **Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations :**

Le public pourra :

- consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la commune de Théziers,
- adresser ses observations par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Théziers, 1 place de la Mairie 30390 Théziers,
- adresser ses observations par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

restauration_briancon_theziers@enquetepublique.net

Toutes ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

■ **Rencontrer le commissaire enquêteur :**

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes intéressées et siégera à la mairie de Théziers aux dates et heures suivantes :

- le lundi 4 juin 2018 de 14H00 à 17H00
- le mercredi 13 juin 2018 de 9H00 à 12H00
- le vendredi 29 juin 2018 de 14H00 à 17H00
- le jeudi 5 juillet 2018 de 9H00 à 12H00

■ **Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :**

Le dossier, le rapport, les conclusions motivées du commissaire enquêteur et le mémoire en réponse du responsable du projet, seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Théziers, à la préfecture du Gard (Direction de la citoyenneté et de la légalité- bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques), sur le site internet des services de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr) et sur le site internet : http://restauration_briancon_theziers.enquetepublique.net

■ **Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête :**

A l'issue de l'enquête, le préfet du Gard se prononcera, par arrêtés, sur :

- l'utilité publique du projet de restauration physique du Briançon, de confortement et de création de digues,
- l'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du code de l'environnement "loi sur l'eau",
- la demande d'un enregistrement ICPE,
- la cessibilité de tout ou partie des parcelles nécessaires à la réalisation du projet,
- la déclaration d'intérêt général du projet.

Le préfet,